DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON OUEST DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2026/211	**OBJET: Instauration d'un «STOP» à l'intersection de la rue de la Mairie et rue des Varchères.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 411-8, R 411-25 et R 415-6,

VU le Code Pénal, notamment son article R 26-15,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'installer un « STOP » à l'intersection de la rue de la Mairie et rue des Varchères,

CONSIDERANT que la pose de ce panneau « STOP » déjà implantée, est accompagnée d'un marquage au sol pour une anticipation par les conducteurs,

CONSIDERANT qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique.

ARRETE

Article 1er: Pour des raisons de sécurité, il est installé un panneau «STOP», de type AB4, complété par une ligne transversale continue blanche, à l'intersection de la rue de la Mairie et rue des Varchères.

Article 2 : Les usagers circulant rue de la Mairie devront marquer un temps d'arrêt et laisser la priorité aux véhicules circulant Place des Fontaines en direction de la rue des Varchères.

Article 3: Les dispositions du présent arrêté prendront juridiquement effet à compter de la publication et affichage légal dudit arrêté, le rendant pleinement opposable aux tiers.

Article 4: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: Mr le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
-Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de Thonon les Bains.

MAIRIE DE PERRIGNIER R.F. HAUTE-SAVOIE

Fait à PERRIGNIER, le 6 novembre 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Noel MATHIAN